



Ville de **PINCOURT**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **mardi, le 10 mars 2009**, à 19 h 30, selon la loi et à laquelle sont présents:

Monsieur le maire Michel Kandyba

Madame et messieurs les conseillers Stéphane Boyer, André D'Aragon, Marie-Andrée G. Laliberté, Jim Miron et Michel Pratte

Absence motivée : Monsieur le conseiller Claude Comeau

Sont aussi présents: M^{me} Nicole Drouin, greffière et M. Michel Perrier, directeur général

- | | |
|-------------|---|
| 2009-03-064 | <p>SUJET: <u>OUVERTURE DE LA SÉANCE DU MOIS DE MARS 2009</u></p> <p>PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Miche Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ</p> <p>À 19 h 35, d'ouvrir la séance ordinaire du mois de mars 2009.</p> |
| 2009-03-065 | <p>SUJET: <u>DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 10 FÉVRIER 2009</u></p> <p>PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ</p> <p>D'accorder une dispense de lecture du procès-verbal de la séance du 10 février 2009, copies dudit procès-verbal ayant été transmises à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la Loi sur les cités et villes.</p> |
| 2009-03-066 | <p>SUJET: <u>APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 10 FÉVRIER 2009</u></p> <p>PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ</p> <p>D'approuver le procès-verbal de la séance du 10 février 2009.</p> |
| 2009-03-067 | <p>SUJET: <u>DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES</u></p> <p>Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 4.1 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est</p> <p>PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ</p> |



Ville de **PINCOURT**

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des mouvements de personnel pour le mois de février 2009 conformément à l'article 6.2 du Règlement numéro 716. (liste numéro MP-2009-03).

2009-03-068

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRATS AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des contrats qu'il a autorisés pour le mois de février 2009 conformément à l'article 6.3 du Règlement numéro 716. (liste numéro C-2009-09).

2009-03-069

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LE MOIS DE DÉCEMBRE 2008

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des transferts budgétaires qu'il a autorisés pour le mois de décembre 2008 conformément au Règlement numéro 716.

2009-03-070

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LE MOIS DE FÉVRIER 2009

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragnon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des transferts budgétaires qu'il a autorisés pour le mois de février 2009 conformément au Règlement numéro 716.

2009-03-071

SUJET: AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DES RÉGIONS ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE ET LA VILLE DE PINCOURT RELATIVEMENT À L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU



Ville de **PINCOURT**

VOLET FIMR 2 DU FONDS SUR L'INFRASTRUCTURE MUNICIPALE RURALE

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le maire, monsieur Michel Kandyba, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, le protocole d'entente entre la ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et la Ville de Pincourt relativement à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du volet FIMR 2 du Fonds sur l'infrastructure municipale rurale.

2009-03-072 SUJET: AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE ENTRE LA
MINISTRE DES TRANSPORTS ET LA VILLE DE PINCOURT
RELATIVEMENT À L'IMPLANTATION ET À L'OPÉRATION D'UN
CINÉMOMÈTRE PHOTOGRAPHIQUE FIXE

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le maire, monsieur Michel Kandyba, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, l'entente entre la ministre des Transports et la Ville de Pincourt relativement à l'implantation et à l'opération d'un cinémomètre photographique fixe sur le territoire de la Ville de Pincourt.

2009-03-073 SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES

Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 3 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par la trésorière, de la liste des dépenses payées du mois de février 2009 conformément à l'article 6.1 du Règlement numéro 716.

2009-03-074 SUJET: AFFECTATION D'UN MONTANT DE 5 268,46 \$ DU SURPLUS
ACCUMULÉ AFFECTÉ POUR AFFECTATION AUX ACTIVITÉS
FINANCIÈRES DE 2008

Considérant qu'un montant de 41 527,28 \$ de recettes reportées a été réservé au surplus accumulé de 2007, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère



Ville de **PINCOURT**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'affecter un montant de 5 268,46 \$ du surplus accumulé affecté pour affectation aux activités financières de l'exercice 2008.

2009-03-075

SUJET: AFFECTATION D'UN MONTANT DE 5 344,93 \$ DU SURPLUS ACCUMULÉ AFFECTÉ POUR AFFECTATION AUX ACTIVITÉS FINANCIÈRES DE 2009

Considérant qu'un montant de 41 527,28 \$ de recettes reportées a été réservé au surplus accumulé de 2007, il est

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'affecter un montant de 5 344,93 \$ du surplus accumulé affecté pour affectation aux activités financières de l'exercice 2009.

2009-03-076

SUJET: APPROBATION DES DÉPENSES POUR L'AMÉLIORATION DE LA 7^E AVENUE SUBVENTIONNÉE PAR LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver les dépenses pour l'amélioration de la 7^e Avenue pour un montant subventionné de 75 000 \$ conformément aux exigences du Ministère des transports.

Les travaux d'amélioration ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur une route dont la gestion incombe à la municipalité.

2009-03-077

SUJET: DÉPÔT DES COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt des comptes rendus ci-après énumérés des commissions du conseil municipal:

Commission administrative :

- 23 février 2009

Commission de développement et de services aux citoyens :

- 2 février 2009



Ville de **PINCOURT**

Commission de sécurité publique :

- 12 janvier 2009
- 9 février 2009

Commission technique:

- 20 janvier 2009
- 16 février 2009

Comité consultatif d'urbanisme : (aucun)

2009-03-078

SUJET: ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 666-2 – RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 666 FIXANT LA RÉMUNÉRATION ET L'ALLOCATION DES DÉPENSES DES MEMBRES DU CONSEIL, TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE COMPENSER LES MEMBRES DU CONSEIL POUR PERTE DE REVENUS

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Les membres du conseil municipal déclarant avoir reçu copie du règlement numéro 666-2, l'avoir lu et renonçant à sa lecture, d'adopter le Règlement numéro 666-2 - Règlement amendant le règlement numéro 666 fixant la rémunération et l'allocation des dépenses des membres du conseil, tel qu'amendé, afin de compenser les membres du conseil pour perte de revenus.

2009-03-079

SUJET: MANDAT À GFI SOLUTIONS D'AFFAIRES INC. – ÉLECTIONS 2009

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

En vue des élections 2009, d'accorder un mandat à GFI Solutions d'Affaires inc. concernant les différents services et fournitures pour les élections générales 2009, le tout selon les termes de leur proposition numéro P7-42116-2009-1, datée du 4 février 2009.

Que ces dépenses soient imputées aux divers postes budgétaires 02-145* en 2009.

2009-03-080

SUJET: OCTROI DU MANDAT D'ENTRETIEN DU CENTRE DE DOCUMENTS SEMI-ACTIFS ET D'ARCHIVES POUR LES ANNÉES 2009, 2010 ET 2011

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



Ville de **PINCOURT**

D'octroyer le mandat d'entretien du centre de documents semi-actifs et d'archives de la Ville de Pincourt pour les années 2009, 2010 et 2011, à Gestion de documents Carrière inc., selon leur offre de service du 17 octobre 2008, pour un montant annuel de 1 400,00 \$ plus les taxes applicables.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-140-00-410.

2009-03-081 SUJET: OCTROI DU MANDAT D'ENCADREMENT ET DÉVELOPPEMENT D'UN PLAN DE CLASSIFICATION POUR LA VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'octroyer le mandat d'encadrement et développement d'un plan de classification pour la Ville de Pincourt à Gestion de documents Carrière inc., selon leur offre de service du 17 octobre 2008, pour un montant total de 5 100 \$ plus les taxes applicables.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-140-00-410.

2009-03-082 SUJET: OCTROI DU CONTRAT POUR L'ALÉSAGE HYDRAULIQUE DE CONDUITES D'ÉGOUTS SANITAIRES – ENT-09-01

À la suite de l'ouverture des soumissions et de l'analyse faite par monsieur Jean-Marc Guy, chef de Division entretien, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'octroyer le contrat pour l'alésage hydraulique de conduites d'égouts sanitaires auprès du soumissionnaire conforme, soit, « MSC Réhabilitation inc. » au montant de 40 425,70 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-415-00-521.

2009-03-083 SUJET: DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT - ACHAT D'UNE DÉCHIQUETEUSE À BRANCHES – ENT-09-02

À la suite de l'ouverture des soumissions et de l'analyse faite par monsieur Jean-Marc Guy, chef de Division entretien, il est

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



Ville de **PINCOURT**

D'autoriser l'achat d'une déchiqueteuse à branches incluant le « kit » de maintenance auprès du soumissionnaire conforme, soit, « Vermeer Canada inc.» succursale du Québec, au montant de 45 663,10 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense en immobilisation soit financée par le fonds de roulement et soit imputée au poste comptable 22-300-40-089.

Que cet emprunt au fonds de roulement soit remboursé en dix (10) paiements annuels égaux de 4 566,31 \$ à compter de l'exercice financier 2010.

2009-03-084 **SUJET: AUTORISATION AUX SERVICES TECHNIQUES – DIVISION ENTRETIEN - D'ALLER EN APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR L'ACHAT DE BALISES CYCLO-ZONE POUR PISTE CYCLABLE**

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le chef de Division entretien des Services techniques de la Ville de Pincourt, monsieur Jean-Marc Guy, à lancer un appel d'offres sur invitation pour l'achat de balises Cyclo-zone pour piste cyclable.

2009-03-085 **SUJET: AUTORISATION AUX SERVICES TECHNIQUES – DIVISION ENTRETIEN - D'ALLER EN APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR LE TRAITEMENT ET OBTURATION DE FISSURES**

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le chef de Division entretien des Services techniques de la Ville de Pincourt, monsieur Jean-Marc Guy, à lancer un appel d'offres sur invitation pour le traitement et obturation de fissures.

2009-03-086 **SUJET: PAIEMENTS MENSUELS - MARS 2009**

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière à payer les décomptes progressifs et les factures d'honoraires professionnels suivants :

A) INSPEC-SOL

D'entériner, pour le projet n° 08-020, le paiement de la somme de 2 159,30 \$ représentant le certificat de paiement n° 2 pour la



Ville de **PINCOURT**

facture n° 85243 concernant le contrôle qualitatif des matériaux lors des travaux de réfection de l'avenue Lussier, de la 7^e Avenue et d'une partie de boulevard Cardinal-Léger et imputé au poste budgétaire 02-401-10-527.

B) LES PAVAGES THÉORËT INC.

Pour le projet spécial GEN-2007-313, la somme de 48 556,18 \$ représentant le paiement du décompte progressif n° 4, paiement final, pour la réfection d'une partie du boulevard Cardinal-Léger entre l'avenue Forest et le boulevard de l'Île.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-401-10-528.

2009-03-087

Amendée par
Résolution n°
2009-08-271

SUJET: APPROBATION DES CRITÈRES D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION DE L'APPEL D'OFFRES POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS DE GÉNIE POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DU PARC BELLEVUE, PHASE 1

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RESOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver les critères d'évaluation et de pondération de l'appel d'offres tel que déposés pour les services professionnels de génie pour le réaménagement du parc Bellevue, phase 1 – projet spécial # GEN-2009-304-01.

2009-03-088

Amendée par
Résolution n°
2009-08-271

SUJET: NOMINATION DU SECRÉTAIRE ET DES MEMBRES DU COMITÉ DE SÉLECTION DE L'APPEL D'OFFRES POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS DE GÉNIE POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DU PARC BELLEVUE, PHASE 1

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RESOLU À L'UNANIMITÉ

Que madame Nicole Drouin, greffière, soit nommée secrétaire du comité de sélection de l'appel d'offres pour les services professionnels de génie pour le réaménagement du parc Bellevue, phase 1 – projet spécial # GEN-2009-304-01.

Que monsieur Michel Perrier, directeur général, madame Céline Bussièrès, directrice générale adjointe, directrice des Services administratifs et financiers et trésorière, monsieur Richard Dubois, directeur du Service de l'aménagement du territoire et monsieur David Hodgson, coordonnateur à la planification soient nommés à titre de membres dudit comité.



Ville de **PINCOURT**

2009-03-089
Amendée par
Résolution n°
2009-09-305

SUJET: APPROBATION DES CRITÈRES D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION DE L'APPEL D'OFFRES POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS DE GÉNIE POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DES RUES BELLEVUE, 9^E AVENUE ET PLACE DES ORMES

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RESOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver les critères d'évaluation et de pondération de l'appel d'offres tel que déposés pour les services professionnels de génie pour les travaux de réfection des rues Bellevue, 9^e Avenue et place des Ormes – projet spécial # GEN-2009-304-02.

2009-03-090
Amendée par
Résolution n°
2009-09-305

SUJET: NOMINATION DU SECRÉTAIRE ET DES MEMBRES DU COMITÉ DE SÉLECTION DE L'APPEL D'OFFRES POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS DE GÉNIE POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DES RUES BELLEVUE, 9^E AVENUE ET PLACE DES ORMES

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RESOLU À L'UNANIMITÉ

Que madame Nicole Drouin, greffière, soit nommée secrétaire du comité de sélection de l'appel d'offres pour les services professionnels de génie pour les travaux de réfection des rues Bellevue, 9^e Avenue et place des Ormes – projet spécial # GEN-2009-304-02.

Que monsieur Michel Perrier, directeur général, madame Céline Bussièrès, directrice générale adjointe, directrice des Services administratifs et financiers et trésorière, monsieur Richard Dubois, directeur du Service de l'aménagement du territoire et monsieur David Hodgson, coordonnateur à la planification soient nommés à titre de membres dudit comité.

2009-03-091

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES ORGANISMES RECONNUS PAR LES LOISIRS ET SERVICES COMMUNAUTAIRES

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter la liste des organismes reconnus par les Loisirs et Services communautaires selon le document déposé.



Ville de **PINCOURT**

- 2009-03-092 **SUJET: ENTENTE DE PUBLICATION – ROUTE BLEUE DU GRAND MONTRÉAL**
-
- PROPOSÉ PAR M. André D’Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ
- D’autoriser le directeur des Loisirs et Services communautaires à signer l’entente de publication avec le Comité Zone d’intervention prioritaire (ZIP) Ville-Marie pour l’inclusion des parcs D’Ambrosio, René-Lévesque et Bellevue à la Route Bleue du Grand Montréal.
- 2009-03-093 **SUJET: DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS FINANCÉES PAR LE SURPLUS NON-RÉSERVÉ POUR L’AMÉNAGEMENT DE LA PHASE FINALE DES JEUX AU PARC ROUSSEAU / PROJET LSC-2009-600**
-
- Considérant l’approbation du projet LSC-2009-600 et ayant pour crédit un montant de 20 000 \$, il est
- PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ
- D’entériner l’achat d’un module de jeu pour les 2 à 5 ans auprès de Tessier Récréo-parc Inc. au montant de 13 585,26 \$, transport, installation et taxes applicables inclus.
- D’autoriser une dépense maximale de 6 414,74 \$, toutes taxes incluses, par le service d’Entretien de la Ville de Pincourt auprès de divers fournisseurs pour l’aménagement de la surface de protection requise et du pourtour de la zone de jeux.
- Que ces dépenses en immobilisations soient financées par le surplus non-réservé et soient imputées au poste comptable 22-700-40-049.
- 2009-03-094 **SUJET: DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT – ACHAT D’UN VÉHICULE « VUS » POUR LE DIRECTEUR DES SERVICES D’URGENCE ET DE SÉCURITÉ INCENDIE**
-
- Suite à l’ouverture et l’analyse des soumissions par le directeur des Services d’urgence et sécurité incendie et l’autorisation de la Commission administrative, il est
- PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ
- D’entériner l’achat d’un véhicule de marque Pathfinder SE 2009 auprès de Île-Perrot Nissan, plus bas soumissionnaire conforme au devis, au coût de 46 860,32 \$, toutes taxes incluses.



Ville de **PINCOURT**

Que cette dépense en immobilisation soit financée par le fonds de roulement et soit imputée au poste comptable 22-220-40-895.

Que cet emprunt au fonds de roulement soit remboursé en cinq (5) paiements annuels égaux de 9 372,06 \$ à compter de l'exercice financier 2010.

Tout crédit accordé par le soumissionnaire sera porté en diminution du prix d'achat.

2009-03-095

SUJET: DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANÇÉE PAR LE SURPLUS RÉSERVÉ ET PAR LE FONDS GÉNÉRAL - TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'ENTREPÔT DE LA CASERNE

Considérant l'approbation de la Commission de Sécurité publique du 9 février 2009, il est

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. André D'Arçon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner les dépenses, auprès de divers fournisseurs reconnus, pour les travaux de construction de l'entrepôt de la caserne au montant de 64 500 \$, toutes taxes incluses.

Qu'un montant de 47 200 \$ soit financé par le surplus réservé et qu'un montant de 17 300 \$ soit financé par le fonds général.

Que ces dépenses en immobilisations soient imputées au poste budgétaire 02-220-00-699.

2009-03-096

SUJET: DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANÇÉE PAR LE FONDS GÉNÉRAL – RACHAT DU VÉHICULE MONTANA 2005

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner le rachat du véhicule Montana 2005 de la compagnie GMAC au montant de la valeur résiduelle de 11 621,40 \$, plus taxes.

Que cette dépense en immobilisation soit financée par le fonds général et soit imputée au poste budgétaire 02-225-00-513.

2009-03-097

SUJET: SERVICES AUX SINISTRÉS – CONTRIBUTION 2009 À LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



Ville de **PINCOURT**

D'entériner l'affectation et le paiement d'un montant de 1 141,90 \$ pour la contribution à la société canadienne de la Croix-Rouge pour l'année 2009 selon la lettre d'entente signée en 2007 et la facture reçue datée du 9 janvier 2009.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-220-00-495.

2009-03-098

SUJET: INSTALLATION D'UN PANNEAU « ARRÊT » SUR LE BOULEVARD DU TRAVERSIER À L'INTERSECTION DE LA SORTIE DU MAXI ET DE LA ROUTE 20

Considérant la recommandation des Services d'urgence et de sécurité incendie et l'approbation de la Commission de Sécurité publique du 9 février 2009, il est

**PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'entériner l'installation d'un panneau « Arrêt » sur le boulevard du Traversier à l'intersection de la sortie du Maxi et de la route 20, direction ouest et est, et la pose de la signalisation « 30 jours » requise par la loi.

Que copie de cette résolution soit transmise à la Sûreté du Québec de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

2009-03-099

SUJET: ADHÉSION AU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX RÉALISATIONS LOCALES – DIAGNOSTIC RÉSIDENTIEL « MIEUX CONSOMMER / HYDRO-QUÉBEC »

Considérant qu'Hydro-Québec déploie des efforts soutenus pour inciter sa clientèle à économiser l'énergie;

Considérant que pour mieux atteindre ses objectifs, Hydro-Québec compte, entre autres, sur le Diagnostic résidentiel « Mieux consommer / Hydro-Québec » lequel consiste en une évaluation de la consommation d'énergie d'une résidence et une liste de conseils personnalisés en vue d'optimiser cette consommation;

Considérant que, pour ce faire, elle met en œuvre une nouvelle stratégie promotionnelle qui s'appuie sur une approche communautaire et régionale en demandant aux collectivités de participer à l'effort de promotion;

Considérant que les municipalités participantes sont donc invitées à encourager leurs résidents admissibles à remplir le questionnaire du diagnostic résidentiel en faisant valoir que, pour chaque rapport de recommandation transmis à un client admissible, un montant sera remis à la Ville de Pincourt en vue de la réalisation d'un projet mobilisateur;



Ville de **PINCOURT**

Considérant que ce montant sera de 30 \$ par rapport de recommandation en format papier et de 35 \$ par rapport de recommandation en format électronique, il est

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la Ville de Pincourt accepte de collaborer avec Hydro-Québec dans le cadre du programme « Soutien aux réalisations locales – Diagnostic résidentiel Mieux Consommer ».

Que la Ville de Pincourt soumette le projet « Halte cycliste et aire de repos au parc riverain Bellevue », comprenant l'aménagement d'un abri éclairé, d'un abreuvoir et d'un mobilier urbain (bancs, tables de pique-nique, supports de vélos, etc.) dans le cadre de ce projet.

Que la Ville de Pincourt désigne monsieur Michel Perrier, directeur général, comme responsable de ce projet et comme celui qui accompagnera Hydro-Québec au cours de cette campagne.

Que la Ville de Pincourt autorise monsieur Michel Perrier, directeur général, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, tout document et/ou formulaire donnant effet à la présente résolution. En son absence, madame Céline Bussièrès, directrice des Services administratifs et financiers et directrice générale adjointe, sera autorisée à signer, à titre de substitut au nom de la Ville de Pincourt, tout document et/ou formulaire donnant effet à la présente résolution.

Que la Ville de Pincourt soit autorisée à recevoir paiement de la totalité de l'appui financier d'Hydro-Québec pour le projet « Halte cycliste et aire de repos au parc riverain Bellevue ».

2009-03-100

Amendée par
résolution n°
2009-07-210

SUJET: AUTORISATION AUX PROCUREURS DE LA VILLE DE TRANSFÉRER UNE PARTIE DU DOSSIER DU COMPLEXE SPORTIF ET CULTUREL RÉGIONAL – ÎLE PERROT

Considérant qu'à la suite de la faillite du Complexe Sportif et Culturel Régional - Île Perrot (« Complexe »), l'entrepreneur Construction Cogorex ltée a poursuivi en dommages la Banque Nationale du Canada et les administrateurs de la corporation dont faisaient parties le directeur général, monsieur Michel Perrier, et le directeur des loisirs, monsieur Simon Grenier;

Considérant que la Banque Nationale du Canada poursuit la Ville pour tenter de récupérer l'argent qu'elle a prêté au Complexe pour la construction et qu'elle l'appelle en garantie pour les réclamations en dommages que lui réclame Cogorex;

Considérant que messieurs Michel Perrier et Simon Grenier sont des officiers désignés, par la Ville, pour siéger au conseil



Ville de **PINCOURT**

d'administration du Complexe et qu'elle se doit de les protéger et d'assumer leur défense et indirectement celle des autres administrateurs, notamment du président, compte tenu que ce dernier détient l'ensemble des informations nécessaires et utiles pour contrer les réclamations en dommages;

Considérant que les articles 604.6 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* prévoient que la Ville doit assurer la défense et la protection financière des membres du conseil et de ses fonctionnaires et employés et payer les frais raisonnables du procureur de leur choix;

Considérant que, à la demande des intéressés et après consultations et recommandations des procureurs de la Ville, compte tenu que la base des recours de la Banque contre la Ville, du moins une bonne partie, peut être différente et peut nécessiter une défense particulière distincte, il y a lieu d'autoriser le transfert de la partie afférente aux poursuites contre les administrateurs et officiers de la Ville à un autre procureur de leur choix et d'en assumer les frais raisonnables, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser les procureurs de la Ville à transférer la partie du dossier du Complexe, afférente aux poursuites contre les administrateurs et officiers de la Ville, à M^e Jérôme Unterberg et que la Ville assume et paie les frais raisonnables.

PÉRIODE DE QUESTIONS:

La période de questions a débuté à 20 h 02 et s'est terminée à 20 h 40.

2009-03-101

SUJET: LEVÉE DE LA SÉANCE DU 10 MARS 2009

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 20 h 41, de lever la séance du 10 mars 2009.

MICHEL KANDYBA, MAIRE

NICOLE DROUIN, GREFFIÈRE